

## **Gérôme Fassenet convié aux vœux de Ségolène Royal**

Le 17 janvier dernier, Gérôme Fassenet, Président de la communauté de communes Jura Nord, était convié à la cérémonie des vœux de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Une seconde rencontre entre l' élu jurassien et la ministre, puisque ils avaient signé conjointement en septembre 2015 une convention TEP-CV, « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », confirmant l'engagement de Jura Nord dans ce dispositif.

### **Un territoire TEP-CV, qu'est-ce que c'est ?**

Les territoires à énergie positive désignent les collectivités lauréates de l'appel à projets éponyme lancé par Ségolène Royal en 2014. Ces territoires, dont Jura Nord fait partie, sont aujourd'hui pionniers en matière de transition énergétique et écologique. Ils se sont en effet engagés à réaliser des actions concrètes et innovantes sur les axes de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, des énergies renouvelables, des emplois non délocalisables...

Signataire de la convention financière TEP-CV, Jura Nord a bénéficié d'une subvention de 500 000 euros du ministère de l'Environnement, qui pourra s'élever jusqu'à 2 millions d'euros. Un financement qui permet à l'intercommunalité de s'engager sur des projets et travaux qui engendreront une baisse significative de la consommation énergétique, et une diminution des émissions carbone. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été programmées : la rénovation du gymnase de Fraisans ; la rénovation énergétique du groupe scolaire de Gendrey et un projet de production et d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque dans le cadre de la création du pôle éducatif ; la réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à Gendrey ; la rénovation énergétique du groupe scolaire de Gendrey ; la rénovation thermique de l'école intercommunale de musique et de danse d'Orchamps, l'acquisition d'un parc de véhicules électriques pour la communauté de communes et le développement de la mobilité électrique ; la préservation de la biodiversité... Ce sont en tout sept engagements concrets en faveur de la réduction des besoins énergétiques et du développement des énergies renouvelables et locales.